

CDJM

CONSEIL DE DÉONTOLOGIE JOURNALISTIQUE ET DE MÉDIATION

Avis sur la saisine n° 24-142

Adopté en réunion plénière 28 janvier 2025

Description de la saisine

Le 14 août 2024, M. Nicolas Tavernier, agissant au nom de l'Association nationale pour la promotion et l'avenir de la pédagogie Steiner-Waldorf (Anpaps) en qualité de président, a saisi le CDJM à propos d'un article publié dans le numéro de juin-juillet-août 2024 du trimestriel *Omerta* et titré « Les étranges pratiques ésotériques des écoles Steiner ».

Dans son courrier, M. Tavernier formule le grief de plagiat au détriment de deux articles du mensuel *L'Incorrect* parus en 2021, d'absence d'offre de réplique et d'atteinte à la dignité d'enseignants d'une école Steiner-Waldorf évoqués dans l'article.

Règles déontologiques concernées

Les textes déontologiques auxquels le CDJM se réfère précisent les obligations du journaliste.

À propos du plagiat :

- Il « cite les confrères dont il utilise le travail, ne commet aucun plagiat », selon la Charte d'éthique professionnelle des journalistes français (1918-1938-2011).
- Il doit « s'interdire le plagiat, la calomnie, la diffamation, les accusations sans fondement ainsi que de recevoir un quelconque avantage en raison de la publication ou de la suppression d'une information », selon la Déclaration des droits et devoirs des journalistes (Munich, 1971, devoir n° 8).
- Il « considérera comme fautes professionnelles graves le plagiat, la distorsion des faits, la calomnie, la médisance, la diffamation, les accusations sans fondement », selon la Charte d'éthique mondiale des journalistes (FIJ, 2019, article 10).

À propos de l'offre de réplique :

- Il veille à ce que « *la notion d'urgence ou d'immédiateté dans la diffusion de l'information ne [prévale] pas sur la vérification des faits, des sources et/ou l'offre de réplique aux personnes mises en cause* », selon la Charte d'éthique mondiale des journalistes (FIJ, 2019, article 5).

À propos de l'atteinte à la dignité :

- Il « *respecte la dignité des personnes et la présomption d'innocence* », selon la Charte d'éthique des journalistes français (1918-1938-2011).
- Il doit « *s'obliger à respecter la vie privée des personnes* », selon la Déclaration des droits et devoirs des journalistes (Munich, 1971, devoir n° 5).
- Il « *respectera la vie privée des personnes* » et « *la dignité des personnes citées et/ou représentées* » et « *fera preuve d'une attention particulière à l'égard des personnes interrogées vulnérables* », selon la Charte d'éthique mondiale des journalistes (FIJ, 2019, article n° 8).

Réponse du média mis en cause

Le 11 octobre 2024, le CDJM a adressé à M. Régis Le Sommier, directeur de la rédaction d'*Omerta*, avec copie à M. Jérôme Besnard, journaliste, un courrier les informant de cette saisine et les invitant à faire connaître leurs observations, comme le prévoit le règlement du CDJM, dans un délai de quinze jours.

À la date du 28 janvier 2025, aucune réponse n'est parvenue au CDJM.

Analyse du CDJM

→ L'article objet de cette saisine est paru dans le numéro 5 du trimestriel *Omerta* consacré à « *l'enfance de tous les dangers* ». Long de plus de 7 600 signes espaces comprises, il fait partie du chapitre 4, consacré à « *l'éducation aux abois* ». Il est titré : « Les étranges pratiques ésotériques des écoles Steiner ». Son chapô (texte introductif) résume l'approche choisie :

« *Prônant un syncrétisme religieux et une pédagogie alternative, les écoles séduisent certains adeptes du New Age. Pourtant, derrière un individualisme de façade, elles peuvent s'avérer traumatisantes pour les élèves. Inspection académique et Miviludes s'en émeuvent et les plaintes s'accumulent.* »

→ Le requérant indique deux articles en regard : un article du mensuel *L'Incorrect*, titré « Le malheur de l'anthroposophie », publié en ligne le 27 avril 2021, et un autre titré « Les écoles Waldorf-Steiner », publié le 30 avril 2021, tous deux signés de M. Gabriel Robin. Il affirme que

« l'article d'Omerta comporte 4 passages conséquents qui ont été copiés-collés quasi mot pour mot ».

Sur le grief de plagiat

→ La lecture en parallèle de l'article d'Omerta et des articles d'avril 2021 de *L'Incorrect* fait effectivement apparaître que :

- les troisième et quatrième paragraphes de l'article d'Omerta sont des copies, à quelques mots près (208 sur 232), des deux premiers paragraphes de l'article de *L'Incorrect* du 30 avril 2021.

Omerta	L'Incorrect
<p>Synchrétisme convoquant un large éventail de croyances, du karma indien aux fêtes chrétiennes en passant par des rituels celtiques, proches de certains sabbats de sorcières, le corpus anthroposophique se fonde sur un enseignement ésotérique reçu par le « philosophe » autrichien Rudolf Steiner« de dimensions auxquelles lui seul avait accès », qui n'est révélé qu'aux plus audacieux d'entre les adeptes. Les autres se contentent du fatras New Age, du régime alimentaire à base de gruau, des poupées de chiffons à plusieurs centaines d'euros représentant les lutins « anges gardiens» des enfants ou de tutos pour composer des tables de fêtes en fonction des saisons.</p> <p>De fait, les anthroposophes initiés se présentent comme les récipiendaires de la science de l'occultiste allemand, mais croient en l'existence de «< grands initiés» guidant le développement de l'humanité (Bouddha, Manès, Rose-Croix, Scythes, Rudolf Steiner, etc.), en la réalité de sept corps constituant de l'homme, que chakras et auras rythment notre réalité, que les souffrances de nos vies présentes sont la conséquence de nos actions passées dans d'autres vies, ou bien encore que la super-entité appelée Michaël choisit parmi les anthroposophes les garants de l'humanité de demain. Une liste non exhaustive : un peu plus et les enfants-indigos étaient de la partie.</p>	<p>Gloubi-boulga convoquant à peu près toutes les croyances, du karma indien aux fêtes chrétiennes en passant par des rituels celtiques au dieu Mabon, proche de certains sabbats de sorcières, le corpus anthroposophique se fonde sur un enseignement ésotérique reçu par Steiner « de dimensions auxquelles lui seul avait accès », qui n'est révélé qu'aux plus audacieux d'entre les adeptes; les autres se contentent du fatras new age, du régime alimentaire à base de gruau, des poupées de chiffons - à plusieurs centaines d'euros - représentant les lutins * anges <i>gardiens</i> » des enfants, ou de tutos pour composer des tables de fêtes en fonction des saisons.</p> <p>De fait, les anthroposophes initiés se présentent comme les récipiendaires de la science de l'occultiste allemand, mais croient en l'existence de « grands initiés » guidant le développement de l'humanité (Bouddha, Manès, Christian Rose-Croix, Scytianos, Rudolf Steiner, etc.), en la réalité de sept corps constituant de l'homme (< physique », « éthérique », « astral », « Moi », « Soi-Spirituel », « Esprit de vie », « Homme-Esprit »);que chakras et auras rythment notre réalité; que les souffrances de nos vies présentes sont la conséquence de nos actions passées dans d'autres vies; ou bien encore que la super-entité appelée Michaël choisit parmi les anthroposophes les garants de l'humanité de demain. La liste est non-exhaustive. Un peu plus et les enfants indigos étaient de la partie.</p>

- les cinquième et sixième paragraphes reprennent très largement (168 mots sur 188) le quatrième paragraphe de l'article du 27 avril 2021 de *L'Incorrect*.

<i>Omerta</i>	<i>L'Incorrect</i>
<p>Cela ne serait pas dérangeant si des vies n'étaient pas en jeu, des vies d'enfants parfois marquées à jamais et coupées du reste de la société. S'il est souvent question de rituels, auxquels des gamins participent sans avoir conscience de ce qu'ils signifient, à l'image de la Spirale de l'Avent lors de laquelle les jeunes sont enfermés dans le noir avant de parader avec des bougies, cérémonie post-moderne tendant vers le glauque, il est rarement question d'amour quand il s'agit d'anthroposophie. Autoproclamée « communauté des chrétiens », l'anthroposophie a tout d'une hérésie, tant l'individualisme apparent de sa doctrine ne conduit qu'à l'effacement de l'individu dans ce qu'il a de plus particulier. Toute la vie est dictée par les enseignements du maître, jusqu'aux arts codifiés et rigides (livres pour enfants présentant des dessins spécifiques, fête de la Saint-Martin, eurythmie, travail du bois, etc.). L'éveillé Steiner était tout à la fois « philosophe, théologien, poète, économiste, botaniste, diététicien, artiste, historien, dramaturge » et « ne dédaignait pas non plus l'architecture.</p>	<p>Cela ne serait pas dérangeant si des vies n'étaient pas en jeu, des vies d'enfants parfois changées à jamais et coupées du reste de la société. S'il est souvent question de rituels, auxquels les enfants participent sans avoir conscience de ce qu'ils signifient, à l'image de la spirale de l'avent lors de laquelle les jeunes sont enfermés dans le noir avant de parader avec des bougies, qui n'est pas même païenne ou d'un christianisme hétérodoxe, mais d'un caractère post-moderne et sacrilège à la limite du glauque, il est rarement question d'amour quand il s'agit d'anthroposophie. Autoproclamée « communauté des chrétiens », l'anthroposophie a tout d'une hérésie pour un vrai chrétien, tant l'individualisme apparent de sa doctrine ne conduit qu'à l'effacement de l'individu dans ce qu'il a de plus particulier, de plus personnel. Toute la vie est dictée par les enseignements du maître, jusqu'aux arts codifiés et rigides (livres pour enfants présentant des dessins spécifiques, fête de Saint-Martin, eurythmie, travail du bois, etc.). Évidemment, l'éveillé tout à la fois « philosophe, théologien, poète, économiste, botaniste, diététicien, artiste, historien, dramaturge » et « ne dédaignait pas non plus l'architecture »</p>

- le passage qui commence par « *le luciférisme...* » et s'étend sur deux paragraphes jusqu'à « *...dispositif religieux auquel on fait participer leurs enfants !* » est une reprise quasi intégrale (296 mots sur 299) des sixième et septième paragraphes de l'article du 27 avril 2021 de *L'Incorrect*.

<i>Omerta</i>	<i>L'Incorrect</i>
<p>Le luciférisme affleure dans l'accomplissement de certains rituels, notamment la Spirale de l'Avent qui, de l'aveu d'anciens membres du groupe, est un moment très traumatisant pour les plus petits. Le blogueur Grégoire Perra, 53 ans, ancien anthroposophe, en fait ce commentaire : « Dans le dispositif symbolique de la "Spirale de l'Avent", la grande bougie placée au centre de la Spirale représente plus précisément l'archétype du "Moi", le Christ cosmique, où les âmes humaines sont invitées à allumer leurs propres petits "moi", par un acte de communion sacramentel avec cette divinité. Ainsi, l'enfant qui va allumer sa petite bougie au contact de la flamme qui est au centre de la spirale est en fait impliqué dans un rituel dont le but est de provoquer une rencontre avec l'être suprasensible du "Christ cosmique" [...] Le fait que la bougie de chaque enfant soit plantée dans une pomme (qui veut évoquer la "Chute" biblique) est une manière de symboliser le fait que le "moi humain" est entaché par la Faute originelle liée à l'action des entités lucifériennes. » « Ces entités font partie de la cosmologie des anthroposophes, qui ne font ici qu'emprunter et récupérer un terme biblique. Ce sont d'ailleurs ces entités suprasensibles du Mal qui, pour les anthroposophes, sont à l'œuvre derrière le phénomène physique de l'obscurité de la saison hivernale. Ainsi, le moi humain chargé de la Faute luciférienne doit-il, pour son Salut, aller allumer l'étincelle divine qui est en lui en allant chercher, au centre de lui-même, la présence du Christ cosmique. Voilà le véritable sens de cette cérémonie de la Spirale de l'Avent dans les écoles Steiner-Waldorf ! Il aurait cependant été de la plus élémentaire déontologie d'informer les parents des arrière-plans ésotériques d'un dispositif religieux auquel on fait participer leurs enfants !</p>	<p>Ce luciférisme se retrouve dans l'accomplissement de certains rituels, notamment la « spirale de l'avent » qui, de l'aveu d'anciens membres du groupe, est un moment très traumatisant pour les plus petits. Grégoire Perra en fait ce commentaire : « Dans le dispositif symbolique de la "spirale de l'Avent", la grande bougie placée au centre de la Spirale représente plus précisément l'archétype du "Moi", le Christ cosmique, où les âmes humaines sont invitées à allumer leurs propres petits "moi", par un acte de communion sacramentel avec ce te divinité. Ainsi, l'enfant qui va allumer sa petite bougie au contact de la flamme au centre de la spirale est en fait impliqué dans un rituel dont le but est de provoquer une rencontre avec l'être suprasensible du "Christ cosmique" qui, selon l'anthroposophie, est l'archétype primordial des "moi humains". Le fait que la bougie de chaque enfant soit plantée dans une pomme (qui veut évoquer la "Chute" biblique) est une manière de symboliser le fait que le "moi humain" est entaché par la Faute originelle liée à l'action des entités lucifériennes. Ces entités font partie de la cosmologie des anthroposophes, qui ne font ici qu'emprunter et récupérer un terme biblique. Ce sont d'ailleurs ces entités suprasensibles du Mal qui, pour les anthroposophes, sont à l'œuvre derrière le phénomène physique de l'obscurité de la saison hivernale. Ainsi, le moi humain chargé de la Faute luciférienne doit-il, pour son salut, aller allumer l'étincelle divine qui est en lui en allant chercher, au centre de lui-même, la présence du Christ cosmique. Voilà le véritable sens de ce te cérémonie de la Spirale de l'Avent dans les écoles Steiner-Waldorf. Il aurait cependant été de la plus élémentaire déontologie d'informer les parents des arrière-plans d'un dispositif religieux auquel on fait participer leurs enfants ! ».</p>

- les deux derniers paragraphes de l'article d'*Omerta* sont repris (203 mots sur 219) des neuvième et dixième paragraphes du même article de *L'Incorrect*.

<i>Omerta</i>	<i>L'Incorrect</i>
<p>L'anthroposophie offre une vision du monde, sensible et suprasensible, suffisamment complète pour séduire un nombre croissant d'individus perturbés par les affres de la modernité. Savent-ils tous ce qu'ils font ? Il faut, pour bien saisir la portée de cette pensée, avoir de bonnes bases théologiques, philosophiques et historiques. Cette tentative de rationalisation du domaine préternaturel, où le naturel est méprisé et le surnaturel travesti, peut avoir un caractère aliénant et destructeur. Il suppose d'ailleurs, par les exercices spirituels, une suppression de la personnalité, vue comme le simple vêtement de l'âme véritable faire qu'Un avec le Tout. Ici, pas plus le christianisme que spiritualités indiennes traditionnelles ne sont respectés, comme l'a notamment expliqué le père Joseph- Marie Verlinde dans son ouvrage <i>L'Expérience interdite</i> (Éd. Saint Paul).</p> <p>Cette quête du monde invisible à l'œil nu, cet appel de l'inconnu poussent nombre de personnes fragiles dans les bras des voyants, des spirites ou des sectes. Peut-être est-ce aussi ce qui avait un temps séduit l'ancienne ministre de la Culture, Françoise Nyssen, et son époux Jean- Paul Capitani, aujourd'hui décédé, lorsqu'ils créèrent une école avec le couple Dahan, bien intégrés au mouvement anthroposophe. L'éditrice, héritière des éditions Actes Sud, a depuis marqué publiquement sa rupture avec l'anthroposophie</p>	<p>L'anthroposophie offre une vision du monde, sensible et suprasensible, suffisamment complète pour séduire un nombre croissant d'individus perturbés par les affres de la modernité. Savent-ils tous ce qu'ils font ? Quelles entités sont évoquées au cours de ces rites étranges qu'on pourrait croire sortis d'une vision de Lovecraft ? Il faut, pour bien saisir la portée de cette pensée, avoir quelques bonnes bases théologiques, philosophiques et historiques. Cette tentative de rationalisation du domaine préternaturel, où le naturel est méprisé et le surnaturel travesti, peut avoir un caractère aliénant et destructeur. Il suppose d'ailleurs, par les exercices spirituels, une suppression de l'« ego », de la personnalité, vue comme le simple vêtement de l'âme véritable censée ne faire qu'Un avec le tout. Ici, pas plus le véritable christianisme que les spiritualités indiennes traditionnelles ne sont respectées, comme l'a notamment expliqué le père Joseph-Marie Verlinde dans son passionnant ouvrage <i>L'Expérience interdite</i>.</p> <p>C'est cette quête du monde invisible à l'œil nu, cet appel de l'inconnu, qui pousse quantité d'individus fragiles dans les bras des voyants, des spirites ou des sectes. Peut-être est-ce aussi ce qui avait un temps séduit Françoise Nyssen et son époux Jean-Paul Capitani, lorsqu'ils ont monté une école avec le couple Dahan, bien intégrés au mouvement anthroposophe. L'éditrice d'Actes Sud a depuis marqué publiquement sa rupture avec les anthroposophes.</p>

→ Les parties originales de l'article d'*Omerta* représentent 2 022 signes et espaces au total, (titre et intertitres compris). Il s'agit de :

- dans le chapô, l'évocation du contenu d'un rapport de l'inspection académique sur trois écoles Steiner d'Alsace en octobre 2023, dont celle de Wintzenheim. Ce rapport avait fait l'objet de plusieurs articles de presse, ce qui rend caduque le grief de plagiat de BFM formulé par le requérant. Quand une info est reprise largement par la presse, ne pas citer un des médias l'ayant déjà évoquée ne peut être assimilé à du plagiat. Il est aussi fait mention de deux plaintes portées contre des enseignants de cette école.
- Un rappel du nombre d'écoles Steiner-Waldorf en France et l'affirmation que « *la nature des enseignements et les valeurs qui y sont véhiculées ont de quoi inquiéter, au point que la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) s'est penchée sur le sujet en 2021, sans toutefois relever de "dérive sectaire" dans l'établissement de Wintzenheim* ».

→ Sans retour d'*Omerta*, le CDJM écarte l'hypothèse que cet article ait fait l'objet d'un accord de reproduction avec *L'Incorrect*. Il souligne que le journaliste d'*Omerta* n'a pas paraphrasé le texte de *L'Incorrect*, ou « emprunté » quelques expressions mais a recopié littéralement. Au total, neuf paragraphes de l'article d' *Omerta* sont des copiés-collés quasi intégraux (quelques mots ou formulations ont été retirés ou changés, moins de cinq ajoutés). Sur 7 659 signes (espaces typographiques comprises) que comprend l'article, le copié-collé est de 5 637 signes. Le plagiat représente plus de 73 % de l'article d'*Omerta*.

Sur le grief d'absence d'offre de réplique

→ Le requérant souligne que « le journaliste [d'*Omerta*] n'a pas pris en compte le droit de réponse de la fédération des écoles Steiner-Waldorf (S-W) publié sur Internet par *L'Incorrect* (27/04/21) et qui donne lieu à un contradictoire a posteriori ».

Ce droit de réponse concerne les relations entre la fédération des écoles Steiner-Waldorf et *L'Incorrect* et ne peut être opposé à d'autres médias. Son existence aurait pu cependant inciter *Omerta*, en plus du respect des bonnes pratiques, à faire une offre de réplique à la fédération des écoles Steiner-Waldorf. En l'absence de réponse à son courrier, le CDJM ne peut que se référer à l'article publié. Il constate qu'il n'est pas porté à la connaissance du lecteur qu'une telle offre ait été faite et soit restée sans réponse. Le grief est fondé.

Sur le grief d'absence d'atteinte à la dignité

→ Au nom de l'Association nationale pour la promotion et l'avenir de la pédagogie Steiner-Waldorf, M. Tavernier écrit que le journaliste d'*Omerta* « tend à faire passer les enseignants de l'école de Wintzenheim comme des personnes maltraitant les enfants ayant pour but de supprimer leur individualité, de les couper de la société et pouvant mettre leur vie en jeu ».

Les seuls faits exposés concernant des enseignants de l'école de Wintzenheim sont :

- l'allusion à un rapport de l'inspection académique selon lequel, écrit le journaliste, « quatorze enseignants exerceraient sans autorisation ».
- la mention dans le chapô de l'article de « deux plaintes pour “mise en danger de la vie d'autrui” et une plainte pour négligence, déposée en août 2023, après des faits présumés de viols sur une enfant de quatre ans par ses camarades ».

L'article ne dit pas que ces enseignants ont commis les faits cités dans les plaintes, mais qu'ils sont l'objet de plaintes. Leur dignité n'est pas atteinte, pas plus lorsqu'il est écrit que certains n'ont pas d'autorisation d'exercer selon un rapport officiel. Ce grief n'est pas fondé.

Conclusion

Le CDJM, réuni le 28 janvier 2025 en séance plénière, estime que les obligations déontologiques concernant le plagiat et l'offre de réplique n'ont pas été respectées, et que celle concernant le respect de la dignité l'a été.

La saisine est déclarée partiellement fondée.

Cet avis a été adopté par consensus.